



En cas de divorce les impots

Par **barry**, le **24/08/2009** à **00:17**

Bonjour,

je suis passe devant le juge des affaires familiales pour une non conciliation , le juge a ordonne a mon futur ex mari de payer sa part des impots 2008 celui ci ne le fait pas , j'ai stoppé les prélèvement de mon compte comment faire au niveau des impôts afin qu'il ne se retourne pas contre moi,
pour ma part j'ai déjà trop payer, mon ex est actuellement en cavale il se cache car plus de boulot plus de titre de séjour que faire? de plus il refuse le divorce